



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 119/2024  
SÉANCE N° 6 DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024

### **MOBILITÉ DURABLE – AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE SUBVENTION SUR L'AIDE À L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 25 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 13), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir 17 h 13), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 15), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Bruno Fléhard, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 12), Julien Brocaïl et Antoine Caplan, membres du bureau.

#### **Étaient absents ou excusés**

Gwénaél Poisson, Vice-Président, Olivier Barré, membre du bureau.

#### **Était représenté**

David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 3 juillet 2024.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**

**MOBILITÉ DURABLE – AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE SUBVENTION SUR L'AIDE À L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE**

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2334-32 à L2334-39, L2334-42 et R2334-19, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 166/2021 du bureau communautaire du 13 septembre 2021 autorisant les services à déposer un dossier de subvention sur l'aide à l'animation et la sensibilisation auprès du Département de la Mayenne,

Considérant que le département de Mayenne porte l'aide à l'accompagnement des projets d'animation et de sensibilisation afin de soutenir les territoires volontaires dans l'animation et la sensibilisation aux mobilités durables,

Que cette aide entre en adéquation avec la volonté de Laval Agglomération de sensibiliser les entreprises, écoles et habitants de son territoire à l'usage de modes de déplacements plus écologiques,

Après avis favorable de la commission mobilité,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le bureau communautaire approuve le plan de financement des actions prévues dans le plan d'action de sensibilisation aux mobilités durables et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de 15 000 €.

**Article 2**

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions et à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault